

**DEC193232DGDS****Décision portant renouvellement d'une unité mixte internationale**

Le Président-Directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national de sciences de l'univers ;

Décide :

Art. 1. - L'unité mixte internationale suivante est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3376

Intitulé : TAKUVIK

Directeur : M. Marcel BABIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Raoul-Marie COUTURE, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : UNIVERSITE LAVAL

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 19, 18, 30

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour la durée de l'unité mixte internationale.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT